



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2015

Le mardi vingt octobre deux mil quinze à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Etaient présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX
Monsieur Alain VERDIS (pouvoir de Monsieur Jean-Paul DREVILLE)
Monsieur Michel RUBE
Monsieur Philippe LADAM
Monsieur Jean-François CROISILLE
Monsieur René ANTROPE

Absents excusés:

Monsieur Jean-Paul DREVILLE (pouvoir à Monsieur Alain VERDIS)
Monsieur Roger MENN
Madame Corinne TROUVAIN

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- « **Travaux : Convention de mandats avec la commune de Sacy-le-Grand** »

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

I – INDEMNITE AU RECEVEUR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

- ▶ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil;
- ▶ D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an;
- ▶ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Anne TELLIER DELATTRE.

II – TRAVAUX DE RESTAURATION ZONE HUMIDE :

Monsieur le Président fait le point financier sur le dossier concernant les travaux de réhabilitation d'une zone humide rue de Cinqueux à savoir :

Travaux :	163 315,76 € HT	soit	195 978,91 € TTC
Mission CSPS :	1 380,00 € HT	soit	1 656,00 € TTC
Elagage :	870,00 € HT	soit	1 044,00 € TTC
TOTAL :	165 565,76 € HT	soit	198 678,91 € TTC

Il rappelle qu'une subvention de 80% est accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et que le solde est réparti entre la commune (budget assainissement) et le Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des Eaux Usées.

Afin de finaliser ce dossier, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- Signer une convention de mandat avec la commune de Sacy-le-Grand ;
- Opérer les régularisations budgétaires nécessaires pour la réalisation de ce dossier selon les modalités fournies par les services de la Trésorerie de Liancourt.

III – REGULARISATIONS BUDGETAIRES :

Les régularisations budgétaires suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Compte 66111 : + 30 €

Compte 615 : - 30 €

Compte 2315 : + 180 €

Compte 001 : + 180 €

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président fait le point sur plusieurs dossiers en cours :

- les travaux à venir rues Gaston Paul, Brune et de Cinqueux pour lesquels des relevés topographiques sont nécessaires. Il présente à cet effet un devis du cabinet BERTHE dont le montant total est de 2 352,00 € TTC ;
- La signature de la convention de déversement des effluents industriels entre la Société ADDIVANT France de Catenoy, la Communauté de Communes du Clermontois et le Syndicat ;
- La demande de renouvellement de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la station d'épuration en cours d'instruction par les services préfectoraux ;
- Les mesures de débit entre Catenoy et Sacy-le-Grand seront réalisées cet automne (octobre ou novembre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.